ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation
Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 14 30
www.fr.ch/sespp

Réf: XO / EJ

Etablissement pénitentiaire fermé
de Curabilis
A l'att. de M. Menu
Chemin de Champ-Dollon 20
1241 Puplinge

Granges-Paccot, le 16 juillet 2025

Cornel DEVAUD, né le 09.07.1988 – suivi thérapeutique et placement à Curabilis

—

Monsieur le Directeur adjoint,

Je me réfère à votre courrier de recadrage adressé le 2 juillet dernier à la personne rappelée en titre ainsi qu'au courrier du 15 juillet 2025 du Service des mesures institutionnelles (SMI), lequel constate son absence d'adhésion et d'évolution malgré le dispositif médical mis en place.

Le SMI précise que Cornel DEVAUD refuse toujours de se présenter aux entretiens auxquels il est régulièrement convoqué. Pour le surplus, il exercerait une influence délétère sur les détenus patients les plus vulnérables. Au vu de ses refus systématiques, la prolongation de son placement à Curabilis ne fait pas de sens selon le SMI. Au contraire, celui-ci deviendrait contre-productif. Le SMI réitère dès lors sa demande de mettre un terme à son séjour au sein de Curabilis, tout en restant prêt à le prendre en charge s'il change d'attitude.

Dans votre courrier de recadrage du 2 juillet 2025, vous indiquez à Cornel DEVAUD que la signature et le maintien d'un contrat de travail en unité comme en atelier seront dorénavant subordonnés à son implication active dans les soins.

Cornel DEVAUD a été informé par notre Service lors de la restitution de la séance du 20 mars dernier qu'il devait s'investir dans un suivi thérapeutique s'il voulait à terme bénéficier d'une progression dans l'exécution de la mesure. Cette exigence lui a été rappelée à plusieurs reprises lors de ses appels à notre Service, sans succès. Toutefois, hier, lors d'un entretien téléphonique, il s'est montré plus ouvert et à l'écoute quant aux conséquences de son opposition aux soins sur la progression de la mesure.

Au vu des éléments susmentionnés, je souhaite savoir si une évolution a été constatée suite au recadrage et connaître votre position quant à la poursuite du placement de Cornel DEVAUD au sein de votre établissement afin que nous puissions déterminer la suite à donner à l'exécution de la mesure.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur adjoint, à l'assurance de ma considération distinguée.

E. Jeckelmann
Agente PMP – Criminologue

Copie : au SMI